



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n°: 60752159

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 132273

Rési code: R1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :

Installation :

Propriétaire / gestionnaire :

Nom, Prénom : <u>P. Dumort</u>	Nom, Prénom : <u>M. Ceuppens</u>
N° carte d'identité :	Adresse : <u>Mme. Chouffé d'Orsoux</u>
N°TVA: BE	CP + Commune : <u>S300 Vezin</u>
	Tél. : / /

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Électriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input checked="" type="checkbox"/> mise en usage	<input checked="" type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> extension	<input checked="" type="checkbox"/> Art 86	<input type="checkbox"/> Art 271bis	<input checked="" type="checkbox"/> Unité d'habitation
<input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> temporaire	<input type="checkbox"/> Art 87	<input type="checkbox"/> Art 278	<input checked="" type="checkbox"/> Unité de travail domestique	<input type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> Art 278
<input type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> périodique	<input type="checkbox"/> contrôle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Parties communes
<input type="checkbox"/> Art 276 : renforcement	<input type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation		<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input checked="" type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input type="checkbox"/> 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input checked="" type="checkbox"/> 3N400 V		Type de prise de terre :
	Courant nominal maximum (A) : <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input checked="" type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100		<input type="checkbox"/> boucle de terre <input checked="" type="checkbox"/> barres / piquets
	Câble d'alimentation tableau principal : <u>4 X 10</u> mm ² - Type : <u>X.V.B.</u>		<input type="checkbox"/>
Description installation	Dispositif diff. gén. : <u>40</u> A / <u>300</u> mA		Nombre de tableaux : <u>1</u>
			Nombre de circuits terminaux : <u>Voie Plein</u>

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input checked="" type="checkbox"/> Contacts dir.	<input checked="" type="checkbox"/> Contacts indir.	<input type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input type="checkbox"/> Matériel	<input checked="" type="checkbox"/> I>/section	<input checked="" type="checkbox"/> Schémas	<input type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
O Résistance de dispersion de la prise de terre : <u>19</u> Ω		O Isolement général : <u>1</u> MΩ		<input checked="" type="checkbox"/> Continuité de terre		O Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé <input checked="" type="checkbox"/> a été plombé <input type="checkbox"/> n'a pas été plombé <input type="checkbox"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<u>NIANT</u>
<input type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	<u>NIANT</u>
<input type="checkbox"/> Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire :
<input type="checkbox"/> Néant	

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.
- L'installation existante est conforme ~~n'est pas conforme~~ au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

27/2/2019
 par le même organisme de contrôle (*).

Agent visiteur :

Nom : FREDERIC Agent n° : 2466 Date : 27/2/2019

Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position : 2 Schéma(s) unifilaire(s) : 1

- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



VINÇOTTE asbl

Organisme de contrôle agréé | Service externe pour les contrôles techniques sur le lieu de travail
Siège social: Jan Olieslagerslaan 35 • 1800 Vilvoorde • Belgique
TVA: BE 0402.726.875 • RPM Bruxelles • BNP Paribas Fortis: BE 25 2100 4144 1482 • BIC: GEBABEBB

Rapport n° :

62752159

- Bollebergen 2a bus 12, 9052 Gent Tel: +32 9 244 77 11 gent@vincotte.be
- Jan Olieslagerslaan 35, 1800 Vilvoorde Tel: +32 2 674 57 11 brussels@vincotte.be
- Noordersingel 23, 2140 Antwerpen Tel: +32 3 221 86 11 antwerpen@vincotte.be
- Rue Phocas Lejeune 11, 5032 Gembloux Tel: +32 81 432 611 gembloux@vincotte.be



F 132273

Rési code : R1

PROCÈS VERBAL D'EXAMEN DE CONFORMITÉ ET/OU DE VISITE DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ÉLECTRIQUE BASSE TENSION

Responsable des travaux :		Installation :		Propriétaire / gestionnaire :	
Nom, Prénom : <i>H. Dumont</i>	Nom, Prénom : <i>M. Geyssens</i>	Nom, Prénom :		Nom, Prénom :	
N° carte d'identité :	Adresse : <i>Van Schuyck d'Assau</i>	Adresse :		Adresse :	
N° TVA : BE	CP + Commune : <i>13300 Veghel</i>	CP + Commune :		CP + Commune :	
	Tél. : <i>03 252 159 1</i>	Tél. :		Tél. :	

Bases de l'examen : Règlement Général sur les Installations Electriques (RGIE)

<input checked="" type="checkbox"/> Art 270	<input type="checkbox"/> mise en usage	<input type="checkbox"/> modification	<input type="checkbox"/> extension	<input type="checkbox"/> Art 86	<input type="checkbox"/> Art 271bis	<input type="checkbox"/> Unité d'habitation
	<input type="checkbox"/> mobile	<input type="checkbox"/> temporaire		<input type="checkbox"/> Art 87	<input type="checkbox"/> Art 278	<input type="checkbox"/> Unité de travail domestique
<input checked="" type="checkbox"/> Art 271	<input type="checkbox"/> périodique	<input type="checkbox"/> contrôle	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> Art 88	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Parties communes
<input checked="" type="checkbox"/> Art 276 : renforcement	<input checked="" type="checkbox"/> Art 276bis : vente d'une unité d'habitation			<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Art	<input type="checkbox"/> Unité de travail

Données générales de l'installation électrique :

Données distributeur	EAN	<input type="checkbox"/> EAN non communiqué	<input type="checkbox"/> Compt. kWh non placé
	Compt. kWh n° :	Index jour :	Index nuit :
Données installation	Conçue pour U _N : <input type="checkbox"/> 230 V <input type="checkbox"/> 3x230 V <input type="checkbox"/> 3N400 V <input type="checkbox"/>		
	Courant nominal maximum (A) : <input type="checkbox"/> 20 <input type="checkbox"/> 25 <input type="checkbox"/> 32 <input type="checkbox"/> 40 <input type="checkbox"/> 50 <input type="checkbox"/> 63 <input type="checkbox"/> 80 <input type="checkbox"/> 100 <input type="checkbox"/>		
	Câble d'alimentation tableau principal : <i>1.5</i> X <i>1.5</i> mm ² - Type : <i>XV2</i>		
Description installation	Dispositif diff. gén. : <i>1.5</i> A / <i>30</i> mA		Nombre de tableaux : <i>1</i>
			Nombre de circuits terminaux : <i>10</i>
<input type="checkbox"/> Voir annexe(s)			

Mesures - tests - contrôle visuel - scellés :

<input type="checkbox"/> Contacts dir.	<input type="checkbox"/> Contacts indir.	<input type="checkbox"/> Montage	<input type="checkbox"/> Appareils	<input type="checkbox"/> Matériel	<input type="checkbox"/> I>/section	<input type="checkbox"/> Schémas	<input type="checkbox"/> Contrôle bcl de défaut
<input type="checkbox"/> Résistance de dispersion de la prise de terre : <i>19</i> Ω		<input type="checkbox"/> Isolement général : <i>1</i> MΩ		<input type="checkbox"/> Continuité de terre		<input type="checkbox"/> Test dispositif diff.	
Le dispositif différentiel général : <input type="checkbox"/> était plombé <input type="checkbox"/> a été plombé <input type="checkbox"/> n'a pas été plombé <input type="checkbox"/> ne peut pas être plombé							

Infractions - Remarques (pour la signification des codes éventuels : voir au verso)

Infractions Nouvelle installation	<i>NILANT</i>
<input type="checkbox"/> Néant	
Infractions Installation existante	<i>/</i>
<input type="checkbox"/> Néant	
Remarques	Visa GRD ou mandataire :
<input type="checkbox"/> Néant	

Conclusion(s) :

- La nouvelle installation est conforme n'est pas conforme au RGIE.
- L'installation existante est conforme n'est pas conforme au RGIE.

L'installation électrique doit être recontrôlée avant

19/9/2011
 par le même organisme de contrôle (*).

Agent visiteur :

Nom : *F. D'Assau*

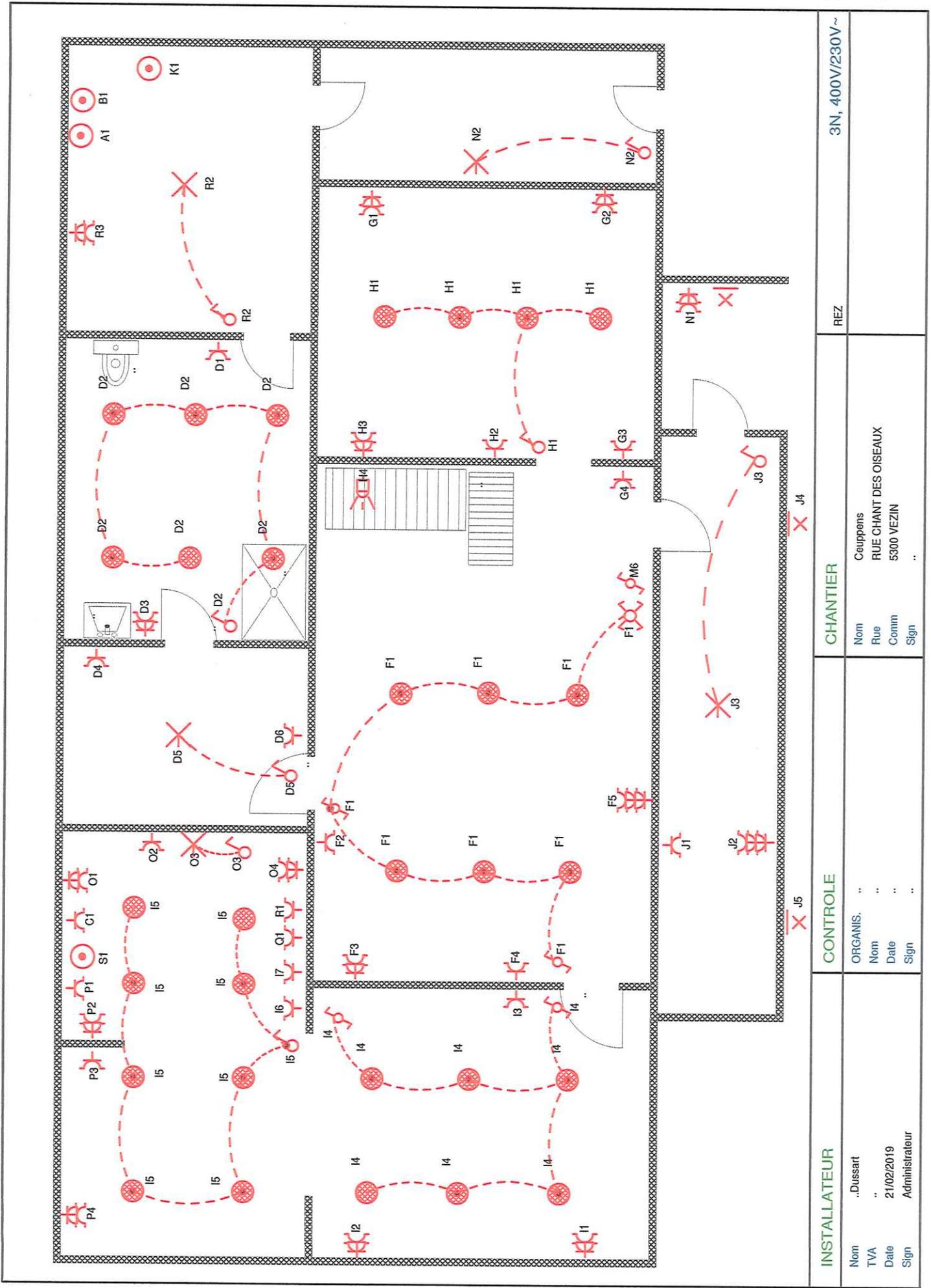
Agent n° : *0666*

Date : *11.1.2011*

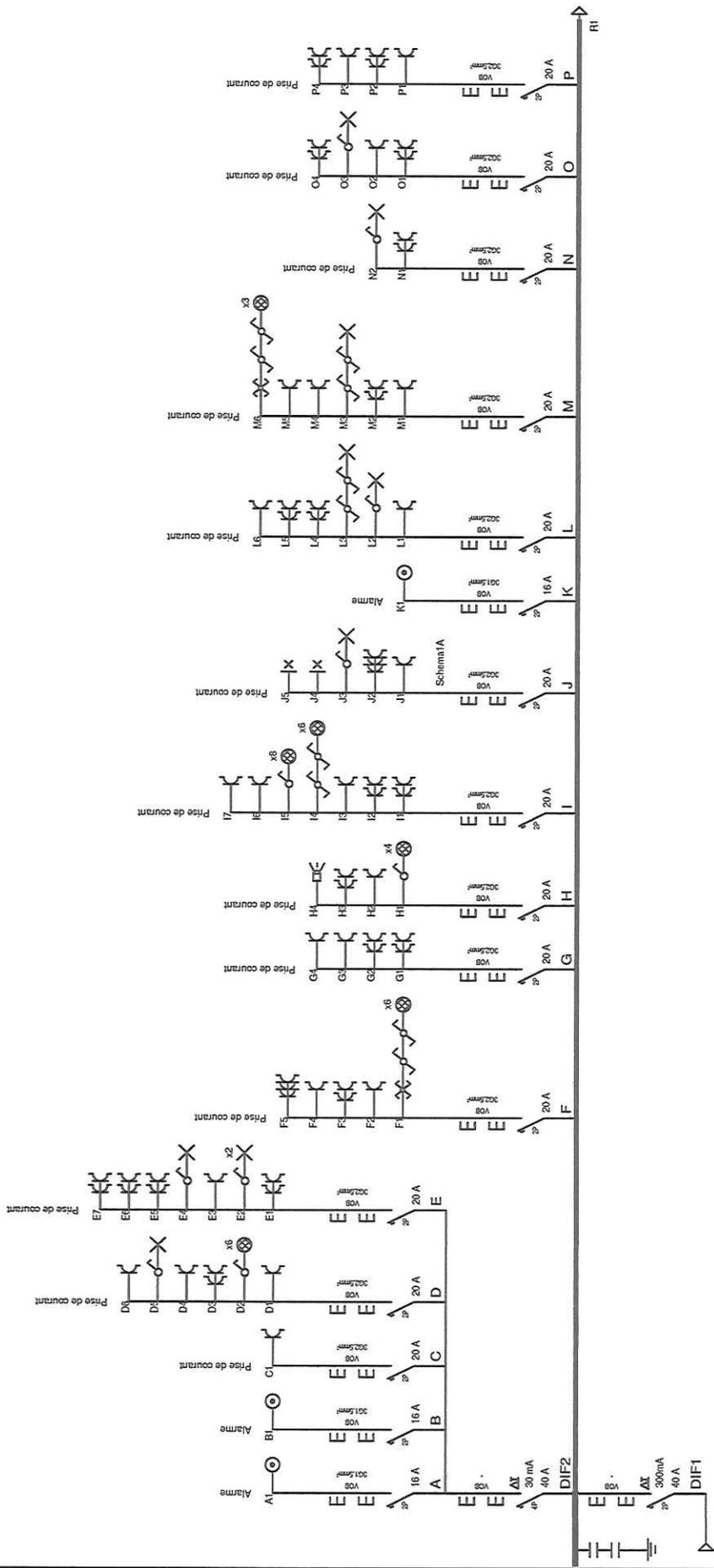
Pour le Directeur Général : Signature

Annexe(s) : Schéma(s) de position :

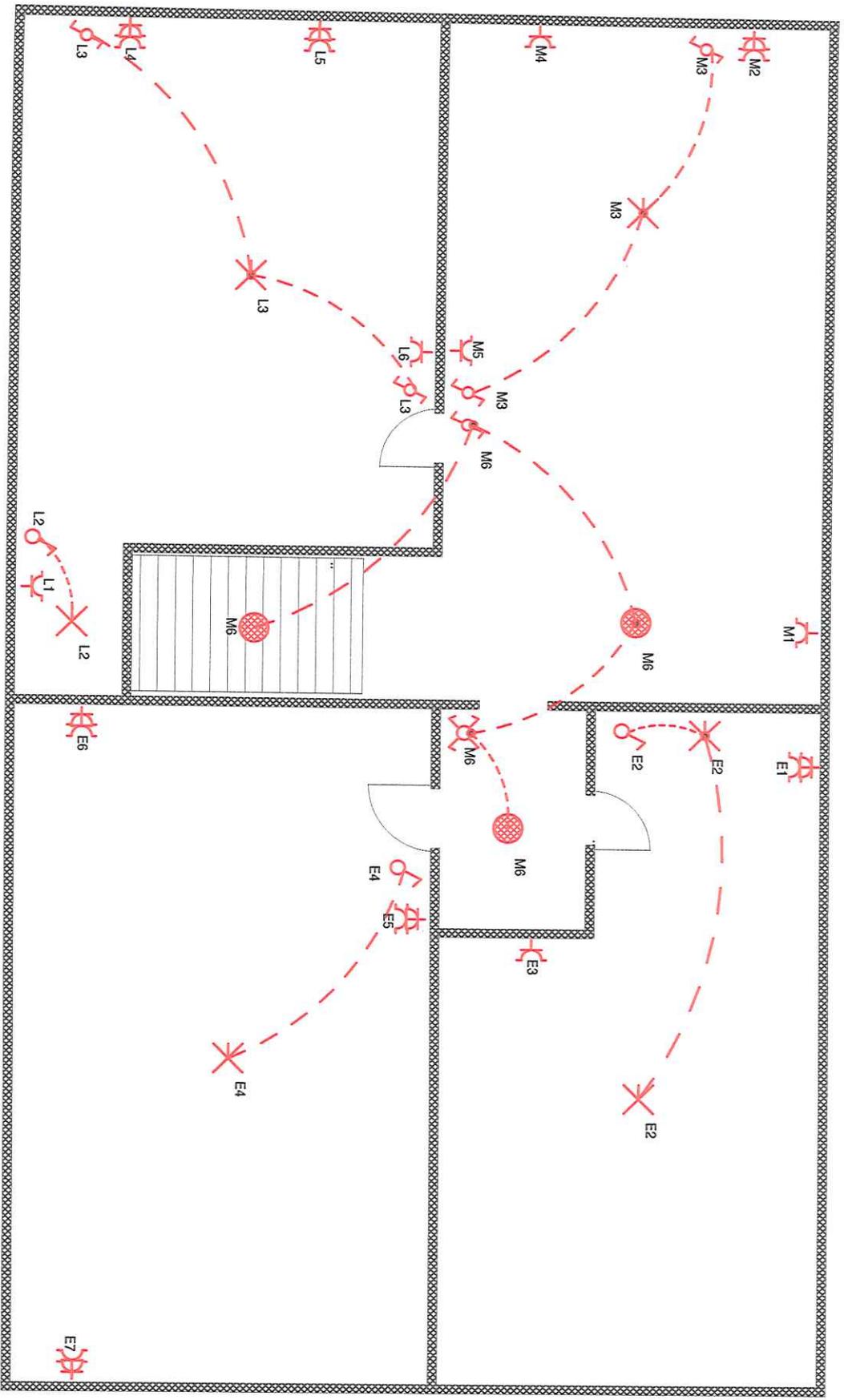
- Ce procès verbal doit être conservé dans le dossier de l'installation électrique et ce dossier doit renseigner toute modification de l'installation.
- Le Service Public Fédéral Economie doit être avisé immédiatement de tout accident survenu aux personnes et dû, directement ou indirectement, à la présence d'électricité.
- Le contrôle n'a porté que sur les parties visibles et accessibles de l'installation.
- Les informations recueillies sur place ne nous permettent pas de déterminer la date de réalisation de l'installation électrique.
- Nous vous invitons à compléter le(s) schéma(s) pour les éléments qui n'étaient pas visibles lors de la visite de contrôle. En cas de doute portant sur la sécurité de ces éléments, nous vous invitons vivement à faire procéder à une visite de contrôle complémentaire.
- (*) Les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées au moment de la visite de contrôle doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le cas où, lors de cette nouvelle visite de contrôle, après max. 1 an, des infractions subsistent, l'organisme agréé se doit d'envoyer une copie du procès-verbal de visite de contrôle à la Direction générale de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.



INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		REZ	3N, 400V/230V~
Nom	..Dussart	ORGANIS.	..	Nom	Ceuppens		
TVA	..	Nom	..	Rue	RUE CHANT DES OISEAUX		
Date	21/02/2019	Date	..	Comm	5300 VEZIN		
Sign	Administrateur	Sign	..	Sign	..		



INSTALLATEUR		CONTROLE		CHANTIER		3N, 400V/230V~	
Nom	..Dussat	ORGANIS.	..	Nom	Couppers		
TVA	..	Nom	..	Rue	RUE CHANT DES OISEAUX		
Date	21/02/2019	Date	..	Comm	5300 VEZIN		
Sign	Administrateur	Sign	..	Sign	..		



INSTALLATEUR

Nom ..Dussat
 TVA ..
 Date 21/02/2019
 Sign Administrateur

CONTROLE

ORGANIS. ..
 Nom ..
 Date ..
 Sign ..

CHANTIER

Nom Ceuppans
 Rue RUE CHANT DES OISEAUX
 Comm 5300 VEZIN
 Sign ..

ETAGE

3N, 400V/230V~